

Jugement

(Traduit de l'anglais)

C.H. Mackintosh

[Courts articles 119]

L'Écriture enseigne clairement que le croyant ne viendra jamais en jugement. 2 Corinthiens 5, 10 déclare que tous seront manifestés devant le tribunal de Christ, croyants et incrédules pareillement, quoique pas, bien entendu, en même temps. Mais comment les croyants seront-ils manifestés ? *Dans toute la perfection de Christ Lui-même* ! Devront-ils être jugés ? Assurément pas. Leur jugement est passé pour toujours. Il a été exécuté à la croix. S'il y avait un seul atome de péché ou de culpabilité resté non expié dans la mort de Christ, une seule question restée non réglée, une seule chose qui ait encore à être jugée, alors, très certainement, nous serions damnés pour l'éternité. Mais non, cher ami, tout est réglé — réglé de façon bénie, divine et éternelle. Tous ceux qui croient au Fils de Dieu sont passés de la mort à la vie et ne viendront pas en jugement (Jean 5, 24). Il est aussi impossible qu'un croyant puisse venir en jugement, que Christ Lui-même ne le peut. Les membres ne peuvent pas davantage être jugés que la Tête.

Sans doute, nos œuvres seront éprouvées. « Le jour les fera connaître » [1 Cor. 3, 13]. Ces œuvres seront éprouvées par le feu, et tout le bois, le foin et le chaume seront brûlés. De plus, quand nous nous tiendrons dans la lumière du tribunal de Christ, nous regarderons en arrière avec un regard illuminé sur toute notre carrière, et nous verrons comme jamais auparavant, nos fautes, nos folies, nos péchés, nos infirmités, nos motifs mélangés. Mais nous verrons aussi, comme jamais auparavant, la plénitude de la grâce de Dieu et l'efficace du sang de Christ.

Quant à Matthieu 12, 36 et 37, il nous enseigne que « les hommes rendront compte de toute parole oiseuse ». De même aussi en Hébreux 9, 27, nous lisons : « Il est réservé aux hommes de mourir une fois, et après cela le jugement ». Mais le croyant est complètement ôté du terrain du jugement depuis que Christ a été jugé à sa place. C'est pourquoi, au lieu d'attendre le jugement, le croyant attend le Sauveur. Toute cette précieuse grâce doit-elle nous rendre relâchés et négligents ? Prononcerions-nous des paroles oiseuses parce que nous ne devons pas être jugés ? Loin de nous cette horrible pensée ! Non, cher ami, c'est justement parce que nous croyons que Jésus a été jugé à notre place et que nous ne viendrons *jamais* en jugement, qu'en conséquence, nous nous jugeons nous-mêmes chaque jour et refusons de justifier en nous une seule pensée pécheresse. « Nous qui sommes morts au péché, comment vivrons-nous encore dans le péché ? » [Rom. 6, 2]. C'est notre saint privilège de nous reconnaître comme « morts au péché ». Nous sommes passés à travers la mort et le jugement, dans la personne de notre Substitut, de sorte que « nous avons toute assurance au jour du jugement, parce que, comme il est, lui, nous sommes, nous aussi, dans ce monde » (1 Jean 4, 17). Là gît le grand secret de notre paix — le secret de notre délivrance de la puissance du péché — le secret de toute vie sainte. Que l'Esprit de Dieu l'expose et l'applique en puissance à votre cœur. Alors vous cesserez d'être perplexe.

Nous sommes tout à fait d'accord avec votre point de vue quant à l'expression : « combien le Seigneur doit être craint » [2 Cor. 5, 11], et nous avons confiance que votre ami sera conduit à voir la pensée de Dieu dans tout le contexte. Le croyant ne peut jamais venir en jugement. En Jean 5, 24, le mot est « jugement » et non pas « condamnation ». L'œuvre de tout homme sera éprouvée, mais quant le croyant sera manifesté devant le tribunal de Christ, il sera parfaitement rendu conforme à l'image de son Seigneur.

En 1 Corinthiens 6, il nous est dit que les saints jugeront le monde et même les anges. Ils seront associés avec Christ dans cette œuvre solennelle. Il serait étrange que les juges soient mis au côté de ceux qui sont jugés. Il est très affligeant de constater la confusion, dans la pensée des hommes, par rapport à un sujet si clair et si simple. C'est, sans aucun doute, le résultat d'un enseignement légal et d'une mauvaise théologie. Il n'y a rien dans le Nouveau Testament concernant une résurrection générale ou un jugement général. Soutenir une telle notion, c'est nier les fondements mêmes du christianisme.

L'Écriture enseigne de façon très certaine que les inconvertis se tiendront devant le trône de jugement. 2 Corinthiens 5, 10 comprend l'ensemble, croyants et incroyants, quoique bien entendu pas en même temps ou sur le même terrain. L'expression « nous tous », au chapitre 5, 10, diffère matériellement, en grec, de « nous tous » en 2 Corinthiens 3, 18. Ce dernier se rapporte seulement aux croyants ; le premier aux deux. Notre Seigneur Jésus Christ jugera les vivants et les morts à Son apparition et à Son règne. En Matthieu 25, 31, nous avons le jugement des nations vivantes. Apocalypse 20, 11 nous donne le jugement des méchants morts. Dans le premier, nul ne sera passé par la mort ; dans le dernier, tous l'auront fait. Dans aucune de ces scènes, nous n'avons l'Église ou Israël comme sujets de jugement.